



POLITIQUE DE LA SECURITE DES DENREES ALIMENTAIRES

En cohérence avec la politique générale de l'entreprise et les orientations du groupe CIS, CIEPTAL s'engage à adopter un système de management de la sécurité des denrées alimentaires en répondant aux exigences de la norme *ISO 22000 V 2018*.

Cette décision stratégique s'inscrit dans le diapason de l'amélioration de la performance globale de l'entreprise notamment en matière de sécurité des denrées alimentaires, et ce, en :

- ❖ Respectant les exigences clients et autres parties intéressées ainsi que les exigences légales et réglementaires.
- ❖ Développant notre professionnalisme reposant sur des concepts techniques normalisés en matière de la sécurité des denrées alimentaires.
- ❖ Développant et maintenant des compétences et une culture nécessaire à la SDA au sein de notre personnel et prestataires externes.
- ❖ Déployant une communication interne et externe efficace en matière de la sécurité des denrées alimentaires et de fonctionnement du SMSDA.

Ces axes ont pour objectifs :


- Le maintien de la pérennité de nos activités par la prévention des incidents liés à la SDA.
- La contribution proactive à la réduction des charges financières et impacts sociaux liés aux préjudices et maladies relevant de la sécurité des denrées alimentaires permettant de combiner rentabilité et éthique.
- Le développement de notre capacité à réagir aux situations d'urgences réelles ou potentielles en liaison avec la sécurité des denrées alimentaires.

Ces objectifs seront suivis, mesurés et revus à intervalles réguliers notamment lors des revues de direction du système de management de la sécurité des denrées alimentaires.

Le responsable de l'équipe chargée de la SDA, nommément désigné, est tenu de piloter ce projet et d'informer la direction de l'avancement et de toutes contraintes éventuelles.

Fait à Hassi Messaoud le 23 septembre 2020

Le Directeur Général


Arezki MAZRIPTAL
Directeur Général

